



## COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE PROCES-VERBAL N°57

---

Date : 20/06/2025

---

**Président** : Nicolas DANOS

---

**Présents** : Bernard BATS, Michael TALAVERA

**Assistent** : Jean-Louis CAUMES (Secrétaire Adjoint), Julien SCHMITT (DTRA),  
Daniel FEUILLADE (CTRA)

**Excusés** : Gerald BETTANCOURT, Mehdi RAHMOUNI

---

### Audition de Mr XXXXX

Cet arbitre a été auditionné suite à un manquement à ses obligations administratives.

Suite à son audition et ses explications, la CRA décide de l'affecter pour la saison 2025/2026 en R2. En effet, au vu des éléments transmis, la pratique sportive de l'arbitre en question ne semble pas s'être limitée à un simple « entretien » de sa condition physique.

Mr XXXXX a manqué à ses obligations administratives dès lors qu'il n'a pas informé la CRA de son aptitude et qu'il a, au contraire, transmis un nouveau certificat d'inaptitude.

Les présentes décisions sont susceptibles d'Appel devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue de Football d'Occitanie ([juridique@occitanie.fff.fr](mailto:juridique@occitanie.fff.fr)) dans les 7 jours à compter du lendemain de leur publication, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Bernard BATS

Nicolas DANOS